DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal : le 17/11/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 30/11/2015

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

Délibération n° D-2015-403

Création d'emplois temporaires pour le recensement de la population

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY

Excusés:

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-403

Direction Ressources Humaines

Création d'emplois temporaires pour le recensement de la population

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Après examen par la commission municipale compétente

Comme chaque année, les opérations de recensement de la population se dérouleront en janvier et février prochains et nécessiteront le recrutement de personnel temporaire composé de 15 agents recenseurs (maximum) et de 2 contrôleurs chargés de leur encadrement.

La Ville de Niort prend en charge la rémunération des agents recrutés et reçoit de la part de l'Etat une dotation forfaitaire destinée à compenser partiellement les coûts qu'elle doit supporter.

Dans ce cadre, il est proposé de créer pour une durée de 3 mois maximum, les postes ci-dessus mentionnés, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Les 2 emplois de contrôleurs seront rémunérés sur la base du 1er échelon de la grille des rédacteurs et les 15 agents recenseurs sur la base du 1er échelon de la grille indiciaire des adjoints administratifs de 2ème classe.

Les crédits correspondants sont prévus au budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 15 emplois temporaires d'agent recenseur et de 2 emplois temporaires contrôleurs pour une durée de 3 mois dans les conditions définies ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE